

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2025-390 modifiant le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles, a été adopté par le conseil de la MRC le 26 novembre 2025. Ce règlement a pour objet de faire passer la collecte des bacs roulants d'ordures de deux à quatre semaines, à partir de janvier 2026, de simplifier la liste des immeubles desservis par la collecte des matières organiques, et d'abroger l'article sur l'approche volontaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 28 novembre 2025.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,

Jean Hogue